

**AUX EOLIENNES
DANS NOTRE
VILLAGE**



A l'intention de monsieur Roger le commissaire enquêteur pour le parc des griottes Champguyon.

Après la lecture du rapport MRAe et l'étude d'impacts du porteur de projet la société INTERVENT pour le parc « des Griottes ».

Nous pouvons constater que certains points ont été minimisés ou oubliés :

-Le déni de démocratie, Aucune « consultation pour avis de la population » avant la signature de l'étude de faisabilité, ni pendant celle-ci jusqu'à l'enquête publique.

-La désinformation, depuis le lancement de ce projet aucune réunion d'information n'a été proposée depuis 8 ans, mise à part quelques publicités. Les élus et la population « naïfs » n'ont jamais pu s'exprimer et n'ont pas pu avoir d'autres renseignements que ceux fournis par le porteur de projet ou comme ceux fournis par le commissaire enquêteur Mr Couchon, livret de la FEE pendant l'enquête publique de Vauchamps ...

Du type :

Ex : *l'éolien terrestre présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc de certaines maladies asthme, BPCO, cancers, maladies cardio-vasculaires...(source FEE)*

Ex : *Aux vues des différents scénarios et en tenant compte de l'évolution technologique, dans le cadre d'un mix électrique avec 100% d'énergies renouvelables et avec une part majoritaire d'énergie éolienne, on estime entre 16000 et 18000 le nombre d'éoliennes à l'horizon 2050. L'Allemagne compte environ 24000 éoliennes et tout semble ce passer pour le mieux.(source FEE)*

Pour info : 9000 éoliennes installées pour 8% du mix électrique annuel.

Dernièrement seulement 4 membres du conseil municipal ont donné leur consentement au nom de l'ensemble du village (voir CM ci-dessous), les autres membres du conseil étant dans le « conflit d'intérêts ». Ce genre de projet impactant directement la population, il aurait été démocratique, avant de prendre une telle décision, d'organiser « une consultation pour avis », mais bien au contraire c'est bien dans l'omerta que ce projet a pu se réaliser.

-le bien commun ou intérêt personnel ?

Ci-joint un extrait de la délibération du conseil municipal concernant le projet éolien lors duquel de nombreux élus sont sortis de la salle étant intéressés par celui-ci.

Et l'article du journal l'Union avec la démission du Maire José Lahaye qui déclare publiquement après le vote et l'avis défavorable de la CCSSOM : *je ne vais pas perdre mon temps avec des communes qui sabrent « mon » projet.*

• Du fait de la présence de nouveaux conseillers élus en 2020, la commune a souhaité prendre en compte leur consentement pour le projet éolien développé par Intervent.

Au moment des débats et de la délibération les conseillers dits « intéressés » au sens de l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire M. le Maire José LAHAYE, Messieurs les conseillers municipaux M. Bruno CHAMPAGNE et M. Aurélien CURFS, ont été conviés à sortir du lieu de consultation. Mme Céline FANTINI a présidé la séance.

Les résultats de la délibération sont 4 voix « Pour » 2 abstentions et aucune voix « Contre ».

<https://www.lunion.fr/id411612/article/2022-09-26/jose-lahaye-vice-president-de-la-communaute-de-communes-sud-ouest-marnais>

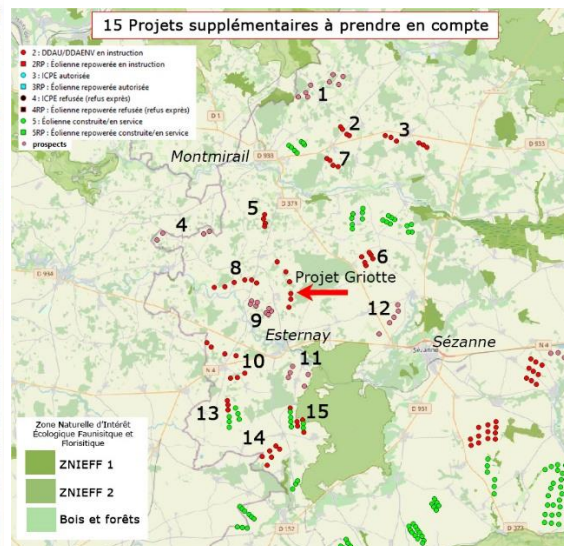
-les plans présentés, comme vous pourrez le constater les autres implantations d'éoliennes déjà en instruction proches du parc des Griottes n'ont pas été actualisées et ne tiennent pas compte de l'aspect cumulatif avec les projets des communes voisines NEUVY, JOISELLE, MORSAINS, ni de ceux en cours de prospection, pour masquer l'effet de mitage, de saturation et d'encercllement et pour minimiser l'impact visuel.

Concernant CHAMPGUYON c'est bien un village qui est menacé par l'encercllement de 24 éoliennes.

plan porteur de projet



plan ecep51(Dréal)



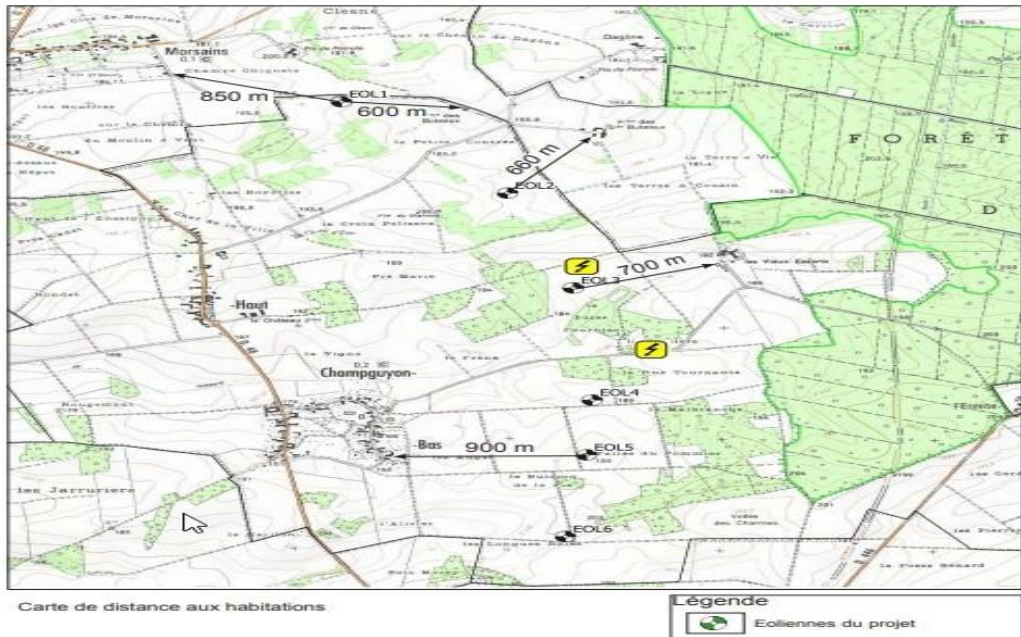
-proximité des habitations, 600m !!! Comme vous pourrez le constater sur les plans joints, la distance des éoliennes et l'impact qu'elles pourraient avoir sur la santé humaine, champs

électromagnétiques, infrasons ne sont pas pris en compte pourtant avérés par le tribunal du Tarn qui a dédommagé à hauteur de 128 000 euros pour les risques sanitaires.

<https://www.lefigaro.fr/sciences/tarn-des-eoliennes-reconnues-coupables-d-effets-nocifs-sur-la-sante-de-riverains-20211107>

1.3.2. Distance aux habitations

Les distances aux habitations les plus proches sont illustrées sur la carte ci-après.



-**proximité de surfaces boisées** éoliennes n°3, 4, 5 et 6 trop proches de petites bosquets d'arbres qui présentent un risque élevé pour l'accès aux zones de nidifications des oiseaux et un projet perpendiculaire au couloir migratoire.

-**risques d'incendie**, alors que nous sommes en plein réchauffement climatique et par le fait de la fonte de nos glaciers le porteur de projet évoque le risque de « chute de glace », peu probable, par contre il oublie les risques d'incendie comme cela s'est passé cette année le vendredi 5 aout à BOURBIAC dans les Côtes-d'Armor ou plus proche de nous dernièrement à Coole dans la Marne.

-Quand est-il des distances de sécurité, les accès aux pompiers, la propagation du feu par des cultures en périodes de sécheresse ?

-Pourquoi ce risque n'est-il pas évoqué dans l'étude d'impact ?

-Pourquoi les pompiers n'ont-ils pas un avis à donner sur la sécurité de ce projet industriel?

- Quelles sont les mesures prise par le porteur de projet sur ce risque avéré ?

https://actu.fr/bretagne/bourbriac_22013/une-eolienne-en-feu-a-bourbriac-pres-de-guingamp_52957609.html

<https://www.lunion.fr/id400960/article/2022-08-22/une-eolienne-sembrase-completement-coole>



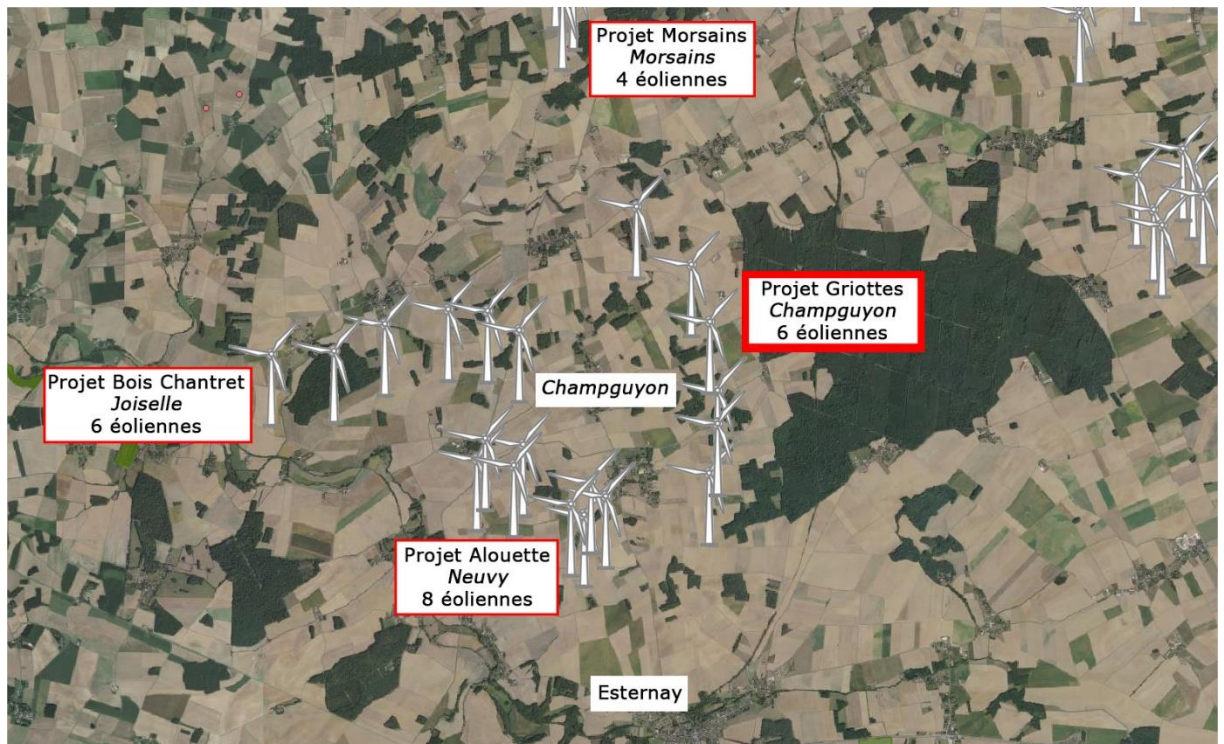
Des bouts de l'éolienne tombent au sol, dans le champ situé juste en dessous. ©Gwendoline Jardin Mod Kozh

-la **covisibilité**, pour les communes voisines de CHAMPGUYON risque d'être catastrophiques, encerclés pas 24 éoliennes nous pouvons imaginer la catastrophe pour la région d'Esternay, dévaluations des biens, et une désertification qui engendrera des problèmes économiques graves dans une région voulant développer **tourisme** et **oenotourisme** et valoriser ses coteaux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ainsi que la proximité de ses forêts du GAULT et de la TRACONNE (natura 2000, ZNIEFF).

Rapport MRAe :

Le dossier fait référence au Bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (CMCC) » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, la charte éolienne des CMCC a défini une aire d'influence paysagère qui correspond au périmètre de la zone d'engagement reconnue par l'UNESCO et qui comprend une zone dite d'exclusion jusqu'à 10 km du vignoble et une zone de vigilance jusqu'à 20 km. Le projet de parc éolien des Griottes à Champguyon se situe dans la zone d'exclusion dans lequel « *l'implantation de l'éolien y est fortement déconseillé car elle génère un impact sur l'intégrité du bien inscrit. Ce périmètre vise donc à la protection paysagère du bien* ».



Pour les Châteaux classés aux monuments historiques de la région, la NOUE, REVEILLON et ESTERNAY, des attraits touristiques notoires, reflétant son histoire et son patrimoine. Sans oublier le château de Nogentel qui accueille de nombreux touristes et résidents (65) dans la région Starnaçienne et le château du Bricot, ils pourraient tous être dévalorisés par le mitage de ce genre de projets industriels.

En vous rappelant aussi que les élus d'Esternay se sont opposés à l'unanimité « **CONTRE** » les projets éoliens .

Depuis Chatillon sur Morin à 5 km des éoliennes des Griottes seront là aussi visibles, les habitants ont voté à plus de 85% contre le projet qui leurs étaient proposées lors d'une consultation publique, preuve qu'une population informée n'accepte pas les éoliennes

Dans l'aire d'étude rapprochée, on note la présence de quatre châteaux faisant l'objet d'un classement ou d'une inscription aux monuments historiques dont deux sont particulièrement vulnérables vis-à-vis du projet.

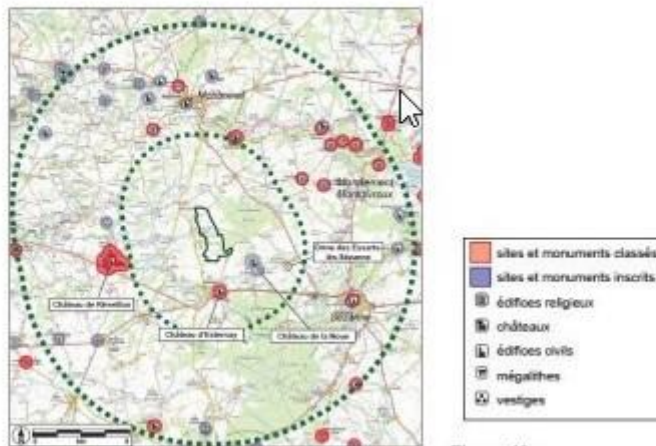


Figure 10 :
Localisation des éléments de patrimoine

Le Château d'Esternay fait l'objet d'un classement sur la liste des monuments historiques. Il est situé à 2,95 km du projet. Le château des Granges à La Noue fait l'objet d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il est situé à 3,25 km du projet.



Figure 11 : Localisation des monuments les plus proches du site

Selon le dossier, d'après les calculs de covisibilité, le projet pourrait apparaître depuis certains secteurs où des éléments protégés des châteaux seront visibles. Concernant le château d'Esternay, les éléments protégés sont les façades et les toitures du château et des communs, le colombier, les douves et le grand portail d'entrée du domaine. Les éoliennes sont implantées à des altitudes (185 m à 195 m) proches de celle du château. L'analyse du dossier montre qu'il existe certes peu de situations de covisibilité entre le projet et le château, mais toujours selon le dossier, la covisibilité est possible en venant du sud depuis le village de Chatillon-sur-Morin.



Figure 12 : Covisibilité depuis le village de Châtillon sur Morin

L'Ae note que depuis le portail du château les éoliennes E6, E5 et E4 sont visibles. L'éolienne E6 est visible pratiquement sur toute sa hauteur alors que les éoliennes E5 et E4 sont partiellement masquées par un boisement.

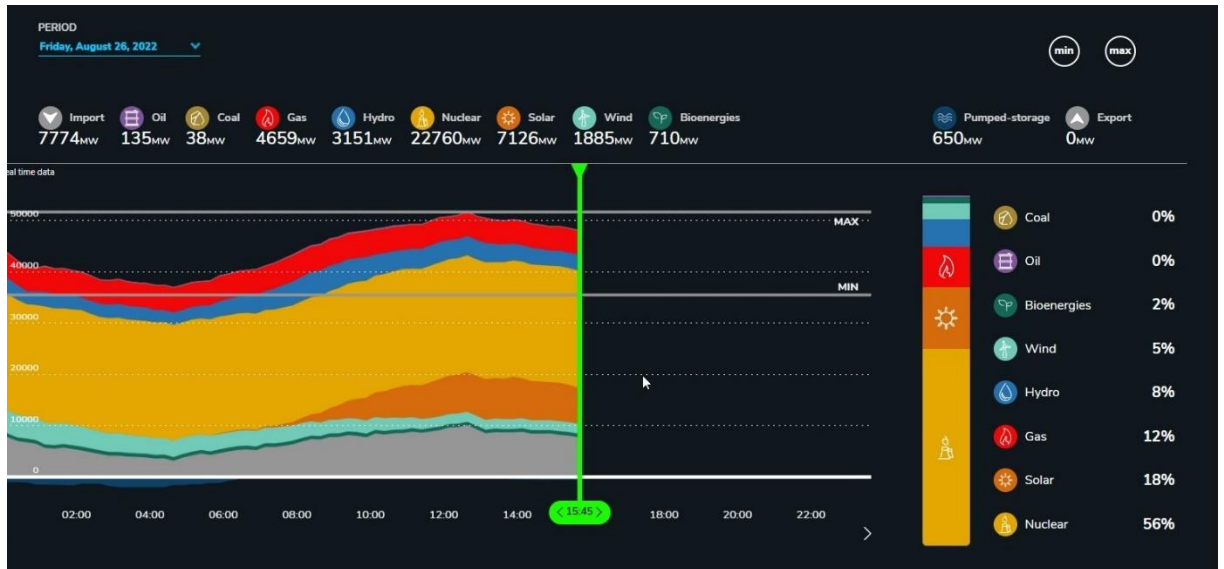


Figure 13 : Perception depuis le portail du Château d'Esternay

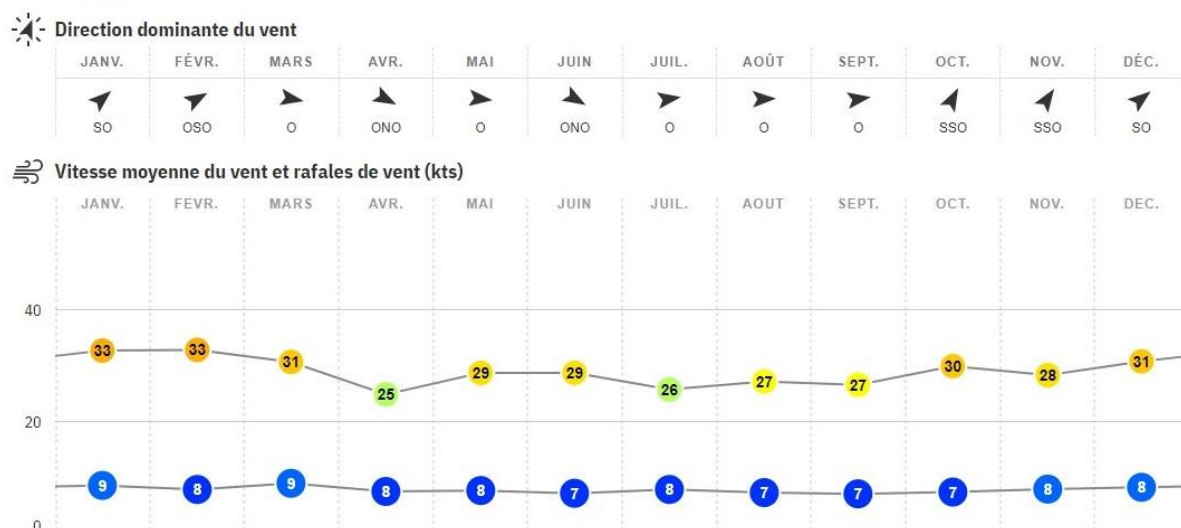
L'Ae recommande au porteur de projet de compléter son étude en analysant la visibilité du projet depuis les différents éléments du château d'Esternay faisant l'objet d'une protection et de réaliser des simulations depuis les étages des châteaux ou depuis les différents éléments du château afin de réévaluer le niveau d'impact.

-La **production** d'énergie la encore un point très important puisque le porteur de projet omet de signaler son intermittence de par le manque de vent et présente des chiffres basés sur la puissance installée et non sur l'énergie produite.

Avec un facteur de charge de 25% et une production annuel pour l'éolien de 8% rien à voir avec ce qui est annoncé par la société INTERVENT et en particulier une vitesse moyenne des vents déclarée, excessive.



Statistiques mensuelles sur la vitesse et la direction du vent pour Base aérienne de Reims – Champagne



-**production carbone (CO2)** dans le calcul du porteur de projet concernant la production de carbone, il ne tient pas compte ni de la fabrication, ni des recherches de minerais pour concevoir les aérogénérateurs, pourtant vendue comme une énergie décarbonnée, il ne tient pas compte non plus de la nécessité d'avoir recours à une énergie pilotable pour compenser leur intermittences, soit par des énergies fossiles, soit par de l'énergie nucléaire décarbonnée

Pour info : 1 gramme d'uranium, il faut environ 1.5 tonnes de gaz et 3 tonnes de charbon (gros émetteurs des GES)...

-**la Saturation** , pour rappel, les élus Marnais conscients de la saturation et du développement anarchique éolien dans notre région avec déjà 2600 éoliennes dans le Grand Est ont exprimé leurs volontés de « stopper » les installations en Champagne, soutenus par le SGV syndicat général des vignerons.

Une grande prise de conscience sur les impacts sur les paysages, le tourisme, l'œnotourisme et de la valorisation de l'appellation « Champagne ».

<https://www.sgv-champagne.fr/>

<https://abonne.lunion.fr/id305745/article/2021-10-22/le-departement-de-la-marne-dit-stop-aux-eoliennes>

LES AUTRES DÉCISIONS

Pompiers. Une subvention annuelle de 18,2 millions a été votée en faveur du SDIS de la Marne. Une « hausse de 10 % en deux ans », indique Jean-Marc Roze.

Communication. Le Département aura droit à un nouveau site Internet cette année. Montant : 40 000 euros.

Éoliennes. « L'Atlas » des éoliennes implantées dans la Marne, annoncé en fin d'année, va se mettre en place. Objectif : se doter d'un outil pour montrer que « nous sommes très excédentaires » en nombre de mâts, selon Julien Valentin. Christian Bruyen a posé la « question de l'acceptabilité ». Plus tard, Jean Rottner a lâché : « Ici, on est arrivé à un niveau de saturation. On devrait, en théorie, avoir dans ce pays 35 000 éoliennes. C'est juste pas possible ! Il faut aussi faire attention à la méthanisation, où on est par endroits pas loin de la saturation. »

-**Biodiversité**, Fort de la désinformation et de fausses promesses, les promoteurs ont pu implanter des aérogénérateurs qui auront des répercussions graves sur la biodiversité, en particulier l'avifaune et les chiroptères qui obligeront les agriculteurs et viticulteurs à l'emploi de pesticides de plus en plus importants.

<https://ecep51.fr/le-carnage-de-la-marne-eolien/>

-**Economiquement**, les Eoliennes ne font qu'alimenter la spéculation au profit de compagnies étrangères et d'un lobby éolien surpuissant au détriment du pouvoir d'achat des français qui risque de nous conduire à une crise économique sans précédents.

Nous sommes aujourd'hui dans une crise énergétique catastrophique et les Enr ont prouvé leurs limites d'un point de vue écologique, économique et énergétique, tant au niveau planétaire, national et surtout pour notre département de la Marne.

Nous devons nous recentrer sur ce qui est utile et non sur ce qui est futile et voir les priorités en ne gaspillant pas l'argent des contribuables français.

L'urgence nationale n'est pas d'installer des énergies intermittentes en faveur d'une utopie écologique, mais bien de relancer au plus vite des installations pilotables comme le préconise le Céréme pour éviter le « blackout ».

<https://cereme.fr>

Enfin j'espère que vous prendrez en considération ces quelques remarques et ma totale opposition à ce projet éolien des GRIOTTES symbole du développement anarchique dans une Marne saturée avec l'espoir que vous donnerez un « avis défavorable » pour préserver notre environnement.

Recevez Monsieur mes sincères salutations,

Letchimy xavier

Porte-parole de l'association Don Quichotte pour Chatillon sur Morin et du collectif
Environnement Champenois En Péril.

Membre d'Environnement Champenois en Péril